

Conseil municipal du 15 juillet 2009

Compte-rendu de la séance

Étaient présents : Jean-Michel BORGEL, Georges VIGNOUD, Pierre GUIDAT, Jean-Louis PATACINI, Bernard BOULANGER, Gabriel HENRIQUET, Daniel ALESSANDRINI, Nacera ALLALOU, Valérie BOCQUET LEGER, Christiane BRUNET, Eric DELESCLOSE, Christine DIETZ, Thierry FERRACHAT, Michel MENDEZ PORCEL, Michel PAJEAN, Monique PERRIER, Claude RIOND.

Excusés et représentés par pouvoir : Danièle BRUN (pouvoir à Gabriel HENRIQUET), Marie-Corinne LAUDES (pouvoir à Valérie BOCQUET-LEGER), Jean-Jacques MAURIS (pouvoir à Christiane BRUNET), Maryse PRETTE (pouvoir à Pierre GUIDAT)

Excusés : Jean-Claude GOUVERNEUR

Absent : Pierre MICHEL

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Thierry FERRACHAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

En préambule à l'ouverture de la séance du conseil municipal, monsieur MIGNOLA, Vice-président du Conseil général de la Savoie, présente les caractéristiques et les objectifs du schéma départemental de développement de enseignements artistiques.

Monsieur MIGNOLA confirme le maintien du montant de la subvention annuelle accordée par le Conseil général pour le fonctionnement de l'école de musique municipale de Saint-Pierre d'Albigny.

Après un échange avec l'assemblée délibérante sur la future organisation territoriale de l'enseignement musical, monsieur le maire remercie monsieur MIGNOLA d'avoir répondu à l'invitation du conseil municipal.

Monsieur le maire prononce ensuite l'ouverture de la séance.

1/ Organisation de l'école de musique municipale

Monsieur le maire propose qu'un comité de pilotage chargé du suivi du fonctionnement et de l'organisation de l'école de musique municipale soit créé.

Il est prévu qu'il se réunisse tous les 2 mois.

Monsieur GUIDAT présente ensuite le projet éducatif de l'école de musique pour l'année 2009-2010, qui s'inscrit dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques, en favorisant la pratique collective.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet éducatif et approuve la création d'un comité de pilotage.

Dans le cadre de la réorganisation de l'école de musique au sein du schéma départemental, monsieur le maire propose de supprimer le poste d'enseignant de piano.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (madame DIETZ) décide de supprimer ce poste d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (9,14 heures hebdomadaires annualisées).

Monsieur GUIDAT présente ensuite la proposition de grille tarifaire pour l'inscription à l'école de musique pour l'année 2009-2010 :

- Atelier parents enfants (de 1 à 5 ans) : 110 €, 130 €, 150 € suivant le quotient familial (intérieurs et extérieurs à la commune)
- Parcours découverte (éveil à partir de 5 ans) : 110 €, 130 €, 150 € suivant le quotient familial (intérieurs et extérieurs à la commune)
- Parcours de pratique (orchestre découverte) avec chorale : 110 €, 130 €, 150 € suivant le quotient familial (intérieurs et extérieurs à la commune)
- Parcours d'enseignement :
 - intérieurs : 300 € - 250 € si participation à l'harmonie
 - extérieurs : 600 € - 300 € si participation à l'harmonie
- Parcours chorale : 60 € (intérieurs et extérieurs à la commune)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs d'inscription à l'école de musique municipale pour l'année 2009-2010.

Madame DIETZ souhaite que l'introduction du quotient familial dans la tarification du parcours d'enseignement soit étudiée pour la prochaine rentrée 2010-2011.

Monsieur GUIDAT indique que les inscriptions à l'école de musique pour l'année 2009-2010 débuteront le 24 août 2009.

2/ Personnel communal : régime indemnitaire

Monsieur le maire propose une modification du régime indemnitaire concernant deux grades :

- grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (postes saisonniers des agents de surveillance de la voie publique – A.S.V.P.) : instauration de l'I.E.M.P. (indemnité d'exercice des missions de préfecture)
- grade de contrôleur de travaux en chef : passage de 60 à 80 % d'I.S.S. (indemnité spécifique de service).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du régime indemnitaire pour les grades concernés.

3/ Travaux d'arasement des atterrissements de l'Isère et renforcement de la digue entre la confluence de l'Arc et Saint-Pierre d'Albigny : enquête publique

Monsieur le maire rappelle qu'une enquête publique se déroule du 8 juin au 22 juillet 2009 inclus, portant sur les travaux d'arasement des atterrissements de l'Isère entre la confluence de l'Arc et Saint-Pierre d'Albigny.

Cette enquête porte également sur le renforcement de la digue en rive gauche de l'Isère à l'aval du Pont Royal.

Suite à la permanence du commissaire enquêteur en mairie de Saint-Pierre d'Albigny le 8 juillet dernier, et conformément à l'article R.214-8 du Code de l'environnement, l'assemblée délibérante doit émettre un avis sur ces travaux d'entretien du lit de l'Isère.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- demande que les travaux d'arasement des atterrissements de l'Isère soient plus conséquents que le niveau de traitement envisagé dans le cadre du dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, soumis à l'enquête publique
- souhaite que cet effort supplémentaire sur le traitement des arasements permette l'assouplissement du zonage du P.P.R.I. de la Combe de Savoie dans le secteur de Saint-Pierre d'Albigny.

4/ Z.A.C. de la Gare : intégration de parcelles à l'étude préliminaire

Monsieur le maire donne la parole à monsieur VIGNOUD, premier adjoint.

Dans le cadre du lancement de l'étude préliminaire de la future zone d'activités intercommunale de la Gare, monsieur VIGNOUD indique que le conseil municipal est sollicité pour donner son avis sur l'intégration au périmètre de la future Z.A.C. :

- du projet de centre de formation du S.D.I.S. (lieux-dits « les Fontaines » et « En carré »),
- d'une parcelle située à l'entrée de la future zone d'activités le long de la R.D. 911.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour l'intégration du projet de centre de formation du S.D.I.S. au périmètre de la future Z.A.C.

Monsieur VIGNOUD précise que le projet est en conformité avec le S.C.O.T. Métropole Savoie et qu'une réunion avec le S.D.I.S. est programmée en septembre 2009.

Pour la parcelle située à l'entrée de la future Z.A.C., le conseil municipal, après discussion, indique qu'il ne s'agit pas d'une priorité pour l'instant.

5/ Projet de création d'un champ photovoltaïque au lieu-dit « le Domaine »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de création d'un champ photovoltaïque au lieu-dit « le Domaine » à travers le lancement d'une étude de faisabilité technique, économique et juridique de l'opération qui sera élaborée sur la base d'un cahier des charges qui permettra le choix d'un prestataire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite également des subventions pour le financement de cette étude auprès du Conseil général de la Savoie, de la région Rhône-Alpes, de l'Etat et de l'A.D.E.M.E.

6/ Urbanisme : cession d'une parcelle au lieu-dit « les Bernades »

Un particulier sollicite la commune pour acquérir un ancien chemin communal situé à l'amont de sa propriété sise au lieu-dit « les Bernades » à proximité du gymnase municipal.

Monsieur le maire précise que cette cession (environ 60 m²) nécessite une enquête publique préalable pour déclassement du domaine public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour engager les démarches administratives préalables à la cession de cette parcelle de terrain.

7/ Opération « Au fil du Patrimoine », édition 2009

Monsieur DELESCLUSE, conseiller municipal délégué, informe que la région Rhône-Alpes et la Fondation du Patrimoine ont conjointement décidé de renouveler en 2009 l'opération « Au fil du Patrimoine » destinée à aider la restauration du patrimoine bâti public de proximité (petit patrimoine rural).

Il précise que le coût total de l'opération doit être inférieur à 15 000 € H.T. et que l'aide perçue ne pourra pas dépasser 70% du montant du budget.

Monsieur DELESCLUSE propose de participer à l'opération en déposant un dossier consacré à la rénovation de l'ancien bassin du parking « le Savoy ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à l'opération 2009 « Au fil du Patrimoine ».

8/ Modification des statuts de la C.C.C.S.

Monsieur le maire donne la parole à monsieur RIOND, conseiller municipal et conseiller communautaire.

Monsieur RIOND indique que de longue date, les collectivités compétentes pour la gestion des déchets en Savoie ont envisagé la mutualisation du traitement des déchets.

Début 2008, une étude portant sur cette problématique a permis de faire un état des lieux de la situation et d'envisager plusieurs modalités de coopérations ; la solution s'est portée sur la création du syndicat « Savoie Déchets ».

Le 2 juillet 2009, la communauté de communes de la Combe de Savoie (C.C.C.S.) a délibéré favorablement pour son adhésion au syndicat et a sollicité l'accord de l'ensemble de ses membres pour entériner la modification statutaire qui en découle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération de la C.C.C.S. et la nouvelle rédaction des statuts précisant que la communauté de communes est compétente en matière d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. Elle adhère, pour la seule compétence des déchets ménagers et assimilés au syndicat « Savoie Déchets ».

9/ U.P.C. : demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'U.P.C. pour l'organisation d'un marché artisanal dans le centre bourg le samedi 4 juillet 2009.

Le conseil municipal, par 20 voix pour et 1 abstention (monsieur ALESSANDRINI), décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'U.P.C.

10/ Questions diverses

- 10.1 Subventions d'investissement

Madame BRUNET propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour le projet de pôle communal multi activités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite cette subvention

Madame BRUNET propose également de préciser la délibération du 28 mai 2009 sollicitant l'octroi de subventions pour la piscine municipale en stipulant qu'il s'agit de travaux de mise en conformité et de mise en sécurité de l'équipement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

La séance est levée à 20h20

Affiché le 20 juillet 2009